DES PYRENEES - ORIENTALES

MAIRIE
DE
F O U R Q U E S
66300

Téléphone : 04 68 38 80 41
E-mail : mairie.fourques66@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 MARS 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en date du vendredi 31 mars 2023 à 19h00 en mairie

Présents : Fabienne SEVILLA, Sylvain GUILLOU Chantal DELGADO, Jacqueline LOPEZ, Antoine MELGAR, Jérôme SARTRE, Mallory CAIZERGUES, Lionel TEBALDINI, Éric CAMA, Christine COULBAUT, Gisèle FOURQUET
Absents excusés : Pascale DOUTRES, Luc DEVEZE, Anaïs ANSELMO
Procuration : Luc DEVEZE à Fabienne SEVILLA

Mme le Maire ouvre la séance.

M. Antoine MELGAR est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE POUR UNE DUREE DE 12 MOIS-CAISSE D'EPARGNE

Mme le Maire rappelle les besoins de trésorerie dans l'attente des versements des subventions notifiées. Il est opportun de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 Euros. Elle présente la proposition de la Caisse d'Epargne.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales de la Ligne de Trésorerie Interactive proposées par la Caisse d'Epargne, et après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'offre aux conditions ci-dessous :

Montant : 200 000 euros
Durée : un an maximum
Taux d'intérêt : [Base de calcul : exact/360] EURIBOR 1 SEMAINE1 + marge de 0.70 %
Process de traitement automatique :
Tirage : crédit d'office
Remboursement : débit d'office
Demande de tirage : aucun montant minimum
Demande de remboursement : aucun montant minimum
Paiement des intérêts : chaque *mois ou trimestre* civil par débit d'office (à préciser la mise en place)
Frais de dossier : 350 €
Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Mme le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2022.

Section de Fonctionnement

DEPENSES	Libellé	BP 2022	Réalisé
011	Charges à caractère général	241 705.37	236 662.91
012	Charges de personnel	405 300	404 076.48
022	Dépenses Imprévues	37 500	
65	Autres charges à caractères général	87 500	74 449.24
66	Charges financières	33 225.88	26 411.12
023	Virement à la section d'investissement	25 350	
TOTAUX		**830 581.25**	**741 599.75**

RECETTES	Libellé	BP 2022 + R.A.R	Réalisé
013	Atténuation de charges	7 000	20 033.15
70	Produits de service	60 530	73 750.64
73	Impôts et taxes	467 000	493 051.46
74	Dotations	261 100	296 197.62
75	Autres produits	30 820	37 836.22
76	Produits financiers		1.99
77	Produits exceptionnels	2 000	2862.49
002	Résultat de Fonctionnement	2 131.25	
TOTAUX		**830 581.25**	**923 733.57**

Section d'Investissement

DEPENSES	Libellé	BP 2022 + R.A.R	Réalisé
16	Emprunts	476 713.88	76 453.07
204	Subvention équipement versées	80 000	42 643.10
036	Opération Bâtiment scolaire	1 160 169.21	925 541.37
044	Matériel	110 000	13 634.84
050	Bâtiments publics	50 000	3 753.54
10003	Aménagement village	410 000	212 690
2020	Budget participatif	20 000	
2040	Résorption péril	220 000	
020	Dépenses imprévues	46 376.02	
TOTAUX		**2 573 259.11**	**1 274 716.28**

RECETTES	Libellé	BP 2022 + RAR	Réalisé
10	Dotations	310 294.45	323 378.57
13	Subvention d'investissement	1 172 960	84 834.62
021	Virement de la section de fonctionnement	25 350	
001	Excédent de fonctionnement		1 064 654.66
TOTAUX		**2 573 259.11**	**1 472 867.85**

Mme le Maire laisse la présidence à Mme Jacqueline LOPEZ, adjointe aux finances, et quitte la salle du conseil pour le vote.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé, vote à l'unanimité le compte administratif 2022.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 dressés par Mme Florence CHAUCHET et M. Régis VALENTINI -SGC CERET

Le Conseil Municipal,
Apres s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Apres avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Apres s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Mme le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de délibérer sur les taux des taxes de foncier non bâti et de foncier bâti applicables en 2023 sur la commune.
Elle rappelle les taux de 2022 :

- Taxe Foncier Bâti : ***37.83%***
- Taxe Foncier Non Bâti : ***41.05 %***

Après avoir ouï l'exposé et en avoir valablement délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de fixer les taux pour 2023 ainsi :

- Taxe Foncier Bâti : ***39.72%***
- Taxe d'Habitation : ***15.50 %***
- Taxe Foncier Non Bâti : ***41.05 %***

DELIBERATION D'AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Mme le Maire rappelle les éléments du compte administratif 2022 afin que le conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Pour rappel :

Excédent reporté de la section d'investissement N-1 (2021) : + 1 064 654.66 €
Excédent reporté de la section de fonctionnement N-1 (2021) : 2 131.25 €

Solde d'exécution :

- Un solde d'exécution (excédent 001) de la section Investissement (2022) : + 198 151,57 €
- Un solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement (2022) : + 184 265,07 €

Reste à réaliser :

Par ailleurs la section d'Investissement laisse apparaitre des R.A.R

-*En dépenses* pour un montant de : **430 307 €**

-*En recettes* pour un montant de : **997 247€**

Le Conseil Municipal décide l'unanimité des membres présents de l'affectation des résultats comme suit :

SECTIONS	RESULTATS	AFFECTATION		
		R001	R002	R 1068
Exploitation	**184 265.07 €**			**184 265.07 €**
Investissement	**198 151.57 €**			

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Madame le Maire donne la parole à Madame Jacqueline LOPEZ, adjointe aux finances pour présenter le budget 2023

Section de Fonctionnement

DEPENSES	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	381 856
012	Charges de personnel	431 200
65	Autres charges à caractère général	82 200
66	Charges financières	35 637
TOTAUX		**930 623**

RECETTES	Libellé	BP 2023
70	Produits de service	63 500
73	Impôts et taxes	32 000
731	Impositions directes	505 037
74	Dotations	292 574
75	Autres produits	37 510
76	Produits financiers	2
TOTAUX		**930 623**

Section d'Investissement

DEPENSES	Libellé	BP 2023 + RAR
16	Emprunts	518 388
204	Subvention équipement versées	42 644
036	Bâtiment scolaire	756 331.64
037	Restaurant scolaire	70 000
044	Matériel	37 000
050	Bâtiments publics	32 000
10003	Aménagement village	67 000
2040	Résorption péril	220 000
TOTAUX		**1 743 363.64**

RECETTES	Libellé	BP 2023 + RAR
10	Dotations	493 965.07
13	Subvention d'investissement	1 051 247
001	Excédent de fonctionnement reporté	198 151.57
TOTAUX		**1 743 363.64**

DELIBERATION MODIFIANT LE TARIF DE LA LOCATION ET MONTANT DE CAUTION POUR LE PRÊT DE MATERIEL.

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 28 février 2012 il a été décidé de fixer à 10 euros le prêt de location de tables et/ou chaises aux habitants de Fourques, la caution étant de 50 euros. Elle informe que le comptable du Trésor ne prend plus en charge les titres inférieurs à 15 euros (hors régies).
Elle propose de fixer le prix de la location à 20 euros et de maintenir le montant de la caution à 50 euros. Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la location de prêt de tables ou/et de chaises aux habitants de Fourques aux montants proposés.

DELIBERATION INSTAURANT LE PRIX DES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL -CASIERS POUR URNES FUNERAIRES - Jardin du Souvenir.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la construction de 15 casiers destinés à recevoir les urnes funéraires, 3ème tranche, est actuellement terminée.
Elle propose de fixer le prix de cession des casiers afin de pouvoir les attribuer aux personnes domiciliées à Fourques qui en feront la demande.
Le Conseil Municipal, après avoir considéré le montant des dépenses engagées par la commune pour cette construction et le coût de son entretien, décide de fixer à 664 euros, le prix de chaque casier. Les concessions seront concédées à perpétuité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE FERME DES ASPRES

Mme le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Fermé des Aspres en date du 16 mars 2023 mettant à jour et modifiant les statuts permettant le changement de catégorie juridique du Syndicat Mixte en Syndicat Intercommunal ainsi que de la notification faite par le Président du Syndicat mixte Fermé des Aspres, à la Commune de délibérer sur le consentement ou l'opposition à cette modification des statuts. Elle demande à l'Assemblée de se prononcer.
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts proposée.

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES PERISCOLAIRES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'encaissement des recettes liées aux paiements de la garderie périscolaire, et récrés fruitées doit être modifié. Les parents doivent pouvoir régler par carte bancaire, virement, chèques ou espèces. Il convient de supprimer la régie de recette en la forme actuelle afin de mettre en place ces types de paiement.
Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré valablement à l'unanimité décide de supprimer la régie de recette périscolaire en la forme actuelle.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire donne la parole à Madame Chantal DELGADO, adjointe déléguée aux associations. Mme Chantal DELGADO indique que l'association du Tennis club de Fourques a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.
Mme Christine COULBAUT, conseillère municipale étant membre du bureau de l'association quitte l'assemblée délibérante.
Mme Chantal DEGADO présente le bilan moral et financier de cette association ainsi que son budget prévisionnel pour 2023.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer la somme de 500 € à l'association du Tennis Club.

Le secrétaire de séance

Madame le Maire

Fabienne SEVILLA